



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 23 Juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 47  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 7  
Nombre de membres excusés : 3  
Nombre de membres absents : 4

Date de convocation :  
17 Juillet 2020

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :

27 JUIL. 2020

et affichage le :

27 JUIL. 2020

L'an 2020, le 23 juillet à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 17 juillet 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 juillet 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**5 - Institutions et Vie Politique**  
**5.3 - Désignation de représentants**

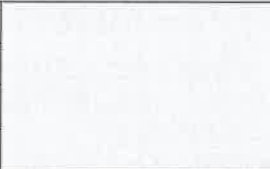
**Objet : Désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au SEROC**


Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	


<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH			X : M. Xavier ANCKAERT		
Mme Najat LEMERAY	x				

<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	x				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL				x	
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET					x
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	x				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE			X : M. Denis JOUAULT		
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	x				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	x				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE					x
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
M. Eric MARTIN					x	
Mme Natacha MASSIEU	x					
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN			
Mme Cyndi THOMAS	x					

<b>VALDALLIERE</b>						
M. Jean-Paul ANGENEAU			X : M. Gilles FAUCON			
Mme Isabelle BACHELOT				x		
M. Frédéric BROGNIART						x
Mme Caroline CHANU	x					
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Brigitte MENNIER	x					
Mme Sabrina SCOLA						x

<b>VIRE NORMANDIE</b>						
M. Marc ANDREU SABATER	x					
Mme Marie-Noëlle BALLE	x					
Mme Cindy BAUDRON	x					
M. Lucien BAZIN	x					
Mme Marie-Ange CORDIER	x					
M. Serge COUASNON	x					
Mme Nicole DESMOTTES	x					
M. Corentin GOETHALS	x					
Mme Catherine MADELAINE	x					
M. Gilles MALOISEL	x					
M. Pascal MARTIN	x					
M. Gérard MARY	x					
Mme Marie-Odile MOREL	x					
Mme Valérie OLLIVIER	x					
M. Régis PICOT	x					
Mme Jane PIGAULT	x					
Mme Annie ROSSI	x					
M. Guy VELANY	x					

<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>47</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>54</b>		

**M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le périmètre du SEROC s'établit comme suit :

- Syndicat Mixte Intercommunal des Surplus Ménagers du Bessin (SMISMB) dit COLLECTEA
- Communauté de Communes Seules Terre et Mer
- Communauté de communes de l'Intercom de la Vire au Noireau
- Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom.

En application de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020, portant modification statutaire du SEROC, l'Intercom de la Vire au Noireau doit désigner les 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados (SEROC).

**Selon l'avis du Bureau réuni le 15 juillet 2020, il es proposé au Conseil Communautaire de désigner les délégués, titulaires et suppléants, pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du SEROC.**

**Monsieur le Président rappelle les informations suivantes :**

Conformément à l'article L5711-1 du CGCT :

*Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la cinquième partie.*

*Pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.*

*Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.*

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

Le bureau communautaire réuni le 15 juillet 2020 propose les candidatures suivantes :

<u>Territoire</u>	<u>11 Titulaires</u>	<u>11 Suppléants</u>
<b>Vire Normandie :</b> (4 titulaires et 4 suppléants)	M. Marc ANDREU SABATER	M. Pierre-Henri GALLIER
	M. Gérard MARY	M. Corentin GOETHALS
	Mme Nicole DESMOTTES	M. Michel LELARGE
	M. Guy VELANY	M. Jacques COURTEILLE
<b>Soulevre-en-Bocage :</b> (3 titulaires et 3 suppléants)	M. Alain DECLOMESNIL	M. André LEBIS
	M. Jean-Luc HERBERT	M. Régis DELIQUAIRE
	M. Jean-Marc LAFOSSE	M. Francis HERMON
<b>Ex Intercom Séverine :</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	Mme Coraline BRISON-VALOGNES	M. Jean-Pierre MARIE
	M. Gaëtan LEFEVRE	M. Jean-Michel MULLER
<b>Ex intercom de Condé :</b> (1 titulaire et 1 suppléant)	M. Jean ELISABETH	M. Benoît BALAIS
<b>Valdallière :</b> (1 titulaire)	M. Jean-Pierre MOINEAUX	M. Mickaël GUETTIER

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : **Aucun conseiller ne fait acte de candidature.**

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

## VOTE

### Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **53**                      Contre : **0**                      Abstentions : **1**

Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

